



# INFO VILLAGE

*Février 2025*



## **Le mot du Maire,**

*Nous voilà déjà en ce début du second quart du XXIème siècle... !*

*Nous sommes certainement nombreux à penser que tout va peut-être trop vite et que nous nous acheminons à grands pas vers un futur plein d'inconnu, boursouflé d'appréhensions en tous genres et de craintes souvent justifiées.*

*Il n'en demeure pas moins que le premier mois de l'année nouvelle touche déjà à sa fin avec un hiver qui ne sévit pour l'instant qu'au travers d'épisodes de froid relatif.*

*La vie municipale a repris son cours : le lundi 6 janvier, Jean-Jacques MICHAU, Sénateur de l'Ariège et enfant du pays a débuté sa tournée « des popotes ariégeoises » par notre village avec une bonne heure de réunion avec le Conseil Municipal afin d'évoquer certaines problématiques sécuritaires dans la vallée.*

*A la mi-janvier, après étude et vote en CM, nous avons déposé deux dossiers de demande de subvention pour des travaux à réaliser en 2025 mais dans le contexte actuel, il faudra attendre l'adoption définitive du budget de l'État pour percevoir ces dotations en aide aux dépenses envisagées.*

*Face au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte l'Association des Maires de France en partenariat avec la Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de ce département français; sensible aux drames humains et aux dégâts matériels engendrés par cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle, et avec les moyens d'une petite commune ( le résultat officiel du recensement INSE fait état d'une population de 434 habitants) il a été voté un don de 1000 euros versé à la Protection civile. Ci-après, veuillez prendre connaissance des dernières infos concernant notre village.*

# TRAVAUX ET ETUDES EN COURS ET A VENIR

## 1 - L'école

Comme il a été mentionné sur le dernier journal de novembre dernier, tous les travaux prévus et confiés à des entreprises ont été réalisés et réceptionnés.

Seul le lot peinture ainsi que la réalisation de 2 rampes d'accès pour personne à mobilité réduite sont mis en œuvre en régie communale à l'occasion des mercredis et vacances scolaires.

## 2 - Pont de l'Espine

Notre priorité en 2025, compte-tenu des résultats des contrôles des ouvrages communaux réalisés par l'APAVE en mai 2022 dans le cadre du Programme National des Ponts ; outre des mesures de limitation de tonnage à 3,5 T prises par AM du 25/04/24 il s'avère urgent de procéder à la mise en œuvre de travaux d'entretien curatifs du pont.



L'entreprise CROATP de Pamiers s'est engagée à la réalisation des travaux prévisionnels, (pour un montant de 22001 euros HT), qui devraient s'effectuer en mai prochain.

## 3 - Adressage de la commune

Nous sommes dans l'obligation, en application de l'Article 169 de la loi 3DS du 21 février 2022 et de son décret d'application d'août 2023, de procéder à la mise en œuvre de l'adressage communal.

Le CM doit procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Ces informations sont ensuite versées dans une base de données à l'échelle communale (Base Adresse Locale) qui alimente la Base Adresse Nationale, référentiel unique de l'adresse en France, permettant notamment de garantir la bonne organisation des services publics et notamment l'accès aux services d'urgence. Les services de la Poste proposent une offre consistant à nous accompagner pour la mise en œuvre de ce projet, y compris la fourniture des plaques des noms de voies et de numéros, pour un devis s'élevant à 9737,01 euros HT.

# INFOS DIVERSES

## FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé du **18 février au 13 mars inclus**. Pour tout problème ou urgence, veuillez vous rapprocher d'un élu.



## RECENSEMENT CITOYEN

**OBJECTIF CITOYEN**

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

**LE RECENSEMENT MILITAIRE**  
donne des **DROITS**

**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française  
**OÙ ?** À la mairie de ton domicile  
**QUAND ?** Dès 16 ans  
**AVEC QUOI ?** Votre carte d'identité  
Le livret de famille  
Un justificatif de domicile  
**POURQUOI ?**

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

SGA

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile.

Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité.

## ENTRETIEN DES BORDS DE ROUTE

Nous constatons qu'un manque d'entretien important de la végétation des bords de routes affecte l'état de la voirie communale ; les fossés sont de plus en plus souvent comblés par les branches, voire les souches d'arbres brisés ou renversés, ce qui complique ou empêche leur entretien et celui des talus par le tracteur communal. Cela engendre également des coupures d'électricité, de téléphone et d'accès internet pour certains résidents.

**Nous demandons en conséquence à tous les propriétaires riverains de bien vouloir surveiller, contrôler et effectuer les travaux nécessaires afin de remédier à cet état de fait.**



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Suite à la réception d'un important courrier de la Préfecture concernant la prévention des risques de toute nature, nous nous devons de porter à la connaissance de la population les grandes lignes des nouvelles dispositions de ce document pédagogique.

L'ampleur des dégâts subis par l'archipel de Mayotte le 14 novembre dernier nous rappelle que la protection civile ne peut reposer uniquement sur l'action de l'État et des collectivités territoriales. Il s'agit d'une démarche collective.



Dans la mesure de ses moyens, chaque citoyen doit être un acteur engagé, car il peut lui-même être appelé à concourir à la protection civile : cette idée se traduit à la fois par une préparation en amont et un comportement adapté de la part de chacun d'entre nous.

Afin de faire progresser la nécessaire prise de conscience, la direction générale de la protection civile a rédigé un document pédagogique à l'intention du grand public : il s'agit du plan individuel de mise en sûreté (PIMS). **Ce document est disponible en mairie et également téléchargeable sur le site internet de la commune.**

Le PIMS propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, pour y parvenir et ainsi renforcer sa sécurité. Il permet d'identifier les risques environnants et d'y associer les comportements de sauvegarde appropriés.

*Nota : le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE est à votre disposition, en lecture seule, en mairie.*

### **•RECHERCHE DE VOLONTAIRES**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, réalisé en 2020 et devant être mis à jour ce printemps, nous faisons appel aux bonnes volontés pour venir renforcer l'équipe de bénévoles mobilisables pouvant apporter une aide en cas de crise.

Faites-vous connaître rapidement auprès du secrétariat de mairie et merci d'avance.

## • SIRENE MUNICIPALE



Les essais mensuels : conformément aux dispositions prévues par l'article R732-33 du code de la sécurité intérieure, les détenteurs de dispositif d'alerte doivent s'assurer de leur bon fonctionnement.

Tous les 1ers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un test de déclenchement. Le signal d'essai dure 1 minute et quarante et une secondes ; il n'attend aucun comportement particulier de la population.

Depuis quelques années ayant perdu de sa voix et sur les conseils du SDIS, nous devons réactiver le Signal National d'Alerte afin d'avertir la population d'un éventuel danger imminent. Le 1er test sera donc déclenché le **mercredi 4 mars 2025**.

## URBANISME

Tous les arrêtés signés à priori après le 1er mars seront dorénavant délivrés au nom de la commune et non plus au nom de l'État ; ils ne seront donc plus instruits par la Direction Départementale des Territoires mais par le Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (**SDIAU**) auquel nous venons d'adhérer.



C'est donc cet organisme qui assurera l'examen des :

- permis de construire
- des permis d'aménager
- des permis de démolir
- des certificats d'urbanisme
- des déclarations préalables

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Après plus de 7 années d'élaborations, le projet du PLUi s'achève ; celui-ci constitue l'expression du projet de territoire pour la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et ses communes membres. Ce document de planification pose les grandes orientations stratégiques de la CCPO en matière de développement économique touristique, d'habitat, de mobilité, tout en limitant l'artificialisation des sols et en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers. Par délibération en date du 29 janvier 2025, le Conseil Communautaire a adopté ce projet.



# ANIMATIONS PASSEES ET A VENIR

**Le 1er décembre dernier** s'est tenu sous la halle de Barrineuf un sympathique marché de Noël à l'initiative de quelques bénévoles du village : les nombreux visiteurs ont apprécié le lieu choisi, les produits divers et variés de la quinzaine d'exposants (dont 9 du village) ainsi que le repas sous abri, convivial à souhait. Les activités ont ravi les enfants présents, que ce soit les ânes d'Escap'ânes, les loisirs créatifs de Diana et bien sûr la venue du Père Noël sur le tracteur de Julien.



Les bénéfices de cette journée vont permettre d'offrir aux enfants de l'école de Fougax un spectacle de marionnettes ainsi qu'un goûter le vendredi 7 février prochain.



**Conférence et échanges**

**Samedi 08 février 2025**  
**Salle polyvalente**  
FOUGAX-ET-BARRINEUF (Ariège)  
**à 20H00**

**GRATUIT**

Apportez votre mug,  
Tisanes pour se réchauffer

Renseignements au 06.71.76.61.07

**Le samedi 8 février prochain**, une conférence sur la forêt se tiendra **à la salle polyvalente à compter de 20H00**. Avec « REGARDS SUR LA FORET » trois professionnels passionnés par les arbres animeront la soirée avec une projection de documents et de témoignages d'un grand intérêt. Le bois était la matière première mais aussi une ressource stratégique pour le pays (domestique, économique et militaire). Un état des lieux de la forêt actuelle sera l'occasion de rappeler son rôle en tant qu'écosystème et sa gestion dans un contexte difficile. Exposition de panneaux, d'affiches et de livres permettront la poursuite des échanges autour de boissons chaudes et de gâteaux.

Sous l'impulsion de quelques futures bonnes volontés en mal d'animations, il est programmé pour le **mardi 18 février prochain, à 18H00, à la salle polyvalente**, une réunion ouverte à tous les habitants pour tenter de relancer le **Comité des Fêtes du village**, en sommeil depuis plusieurs années. Qu'on se le dise !

**Le dimanche 20 avril prochain**, comme chaque année depuis 17 ans, le Trail des Citadelles traversera notre village avec son épreuve phare de 72 km et un point de ravitaillement à la salle polyvalente de la commune. Au nom de sa renommée croissante, cette épreuve sportive connaît un succès en forte progression : cette année ce sont 3200 participants qui sont inscrits dont 880 sur le grand parcours et 670 coureurs sont encore sur la liste d'attente...



**C'est le vendredi 14 mars à la salle polyvalente à 20H30**, que Claude LABATUT enfant du village et montagnard passionné, viendra présenter une projection sur les plus hautes et plus belles montagnes du Pakistan : un voyage qui vous conduira d'Islamabad la capitale à Skardu le Chamonix local pour le début du trek ; dix-huit jours seront alors nécessaires pour remonter le Haut Baltistan et ses glaciers éternels jusqu'au camp de base du K2, 2<sup>ème</sup> plus haut sommet du monde, culminant à 8611m.

Un retour à la civilisation qui s'effectuera notamment par le passage du col de Condogorola à 5680m.



## **ETAT CIVIL**

**Jean CHAUSSONNET**, décédé le 4 décembre 2024 à l'âge de 97 ans.

**René CHALOU**, décédé le 4 décembre 2024 à l'âge de 89 ans.

**Elie MOULIS**, décédé le 25 janvier 2025 à l'âge de 78 ans.

**Soah PUIGCERVER**, partie trop tôt le 26 janvier 2025.



**Sincères condoléances aux familles...**

## ***Le patoisant et ses enfants***

*Un patoisant âgé, fier de son parler d'oc  
Qu'il défendit toujours de sa pointe d'estoc,  
Fit venir ses enfants et leur tint ce langage :  
« Gardez-vous d'altérer ce don précieux  
Qu'est la vraie langue d'oc, présent de nos aïeux ;  
C'est un trésor pour nous que ce bel héritage.*

*Traitez avec mépris ceux qui, souventes fois,  
Avec dédain l'appellent vulgaire patois,  
Alors que leur volapük trompeur,  
Dans sa sottie graphie répugne à faire peur ;  
Tandis que sous leur faux aspect de confiance  
Se cache un mouvement nocif d'indépendance.*

*Creusez fouillez, cherchez et remuez toujours,  
Sans trêve ni repos, et tout au long des jours,  
Ce vaste champ de traditions et de folklore  
Où vous verrez notre vraie langue d'oc éclore  
En de jolis dictons, en des mots savoureux,  
En de belles chansons aux échos amoureux ».*

*Le père mort, les fils se mirent à l'ouvrage,  
Défrichèrent partout avec un grand courage.  
Leur récolte abonda devant leur dur labeur,  
Si bien qu'on ne put en mesurer sa valeur.  
Et l'on vit refleurir, avec vigueur nouvelle,  
Notre vraie langue maternelle  
Qu'un sage père, avant sa mort,  
Leur présenta comme un trésor.*